

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 4424**

Intitulé

BAC PRO : Baccalauréat professionnel Technicien du bâtiment : études et économie

Nouvel intitulé : Technicien d'études du bâtiment : option A : Études et Économie

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE Modalités d'élaboration de références : commission professionnelle consultative	Recteur de l'académie, Recteur de l'académie

Niveau et/ou domaine d'activité

IV (Nomenclature de 1969)

4 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

230 Spécialités pluritechnologiques génie civil, construction, bois

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire du baccalauréat professionnel Technicien du bâtiment : études et économie exerce son activité en cabinet de maîtrise d'oeuvre ou de maîtrise d'ouvrage, en cabinet d'économie de la construction, en bureau d'études techniques (structures, thermiques), en bureau d'études des services techniques des collectivités territoriales, dans les entreprises artisanales du bâtiment ou dans les PME et les grandes entreprises. Son activité varie en fonction des lieux d'emploi, mais le titulaire de ce baccalauréat a un rôle de coordonnateur entre le bureau et le chantier, les documents et l'activité réelle.

Il sera amené à exercer des activités:

- de dessinateur DAO en cabinet de maîtrise d'oeuvre ou en bureau d'études techniques,
- de métreur, technicien d'étude de prix en cabinet d'économiste de la construction ou en entreprise,
- de technicien chargé du suivi des travaux dans les entreprises de petites taille et/ou collaborant à la préparation de l'exécution.

Il exerce ces activités dans le cadre des programmes publics ou privés de constructions neuves, de rénovations ou de réhabilitations d'importance et de destinations diverses, aux différents stades de l'élaboration et de la réalisation de ces projets (élaboration du dossier de définition des ouvrages, estimation du coût du programme de construction, consultation des entreprises, élaboration des offres de prix, attribution des marchés, préparation des travaux, suivi de la réalisation, réception et bilan de l'opération).

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Entreprises artisanales du bâtiment, PME et grandes entreprises, cabinets d'économistes de la construction, bureaux d'études techniques, cabinets de maîtrise d'oeuvre.

Codes des fiches ROME les plus proches :

F1202 : Direction de chantier du BTP

F1104 : Dessin BTP

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les unités composant le diplôme sont les suivantes : - Analyse d'un projet

- Mathématiques et sciences physiques
- Travaux pratiques de sciences physiques
- Quantification des ouvrages
- Estimation des coûts
- Présentation d'une activité de suivi de chantier
- Finalisation d'un dossier
- Préparation des travaux
- Langue vivante
- Français
- Histoire - géographie
- Education artistique - Arts appliqués
- Education physique et sportive

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION QUINON

COMPOSITION DES JURYS

Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury, présidé par un enseignant chercheur, est composé : - de professeurs appartenant à l'enseignement public et, sauf impossibilité d'au moins un professeur appartenant à l'enseignement privé sous contrat ou exerçant en centre de formation d'apprentis ou en section d'apprentissage ; - pour un tiers au moins d'employeurs et de salariés membres de la profession intéressée par le diplôme
En contrat d'apprentissage	X	idem
Après un parcours de formation continue	X	idem
En contrat de professionnalisation	X	idem
Par candidature individuelle	X	idem
Par expérience dispositif VAE	X	idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

articles D 337-51 à D 337-94 du Code de l'Éducation

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 11/07/2005 portant création du baccalauréat Technicien du bâtiment: études et économie B.O. n° 33 du 15 septembre 2005

remplacé par le baccalauréat professionnel Technicien d'études du bâtiment: option A : études et économie

Arrêté du 8 avril 2008

Dernière session en 2009

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Base Replet Cereq

<http://www.cereq.fr>

Autres sources d'information :

CNDP ONISEP

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

Certification suivante : Technicien d'études du bâtiment : option A : Études et Économie